



Rupture de contrat d'apprentissage

Par reouven55

Bonjour

Je suis actuellement en 3em année d'école d'ingénieur, en alternance, et je travail dans une entreprise où j'ai un contrat de 3 ans.

Mon entrepreneur a énormément abusé de ma situation pendant ces 3 ans :

- heures supplémentaires non payés
- frais kilométriques non payés (voiture personnelle utilisée)
- pas de cotisation à la caisse des congés du bâtiment donc pas de congés payés

Arrivant au terme de ces trois ans, je dois réaliser un projet de fin d'étude, jusqu'en septembre.

Cependant, mon patron m'informe qu'il fermait l'entreprise, que je ne travaillerais plus pour lui à partir de juillet.

Il garde malgré tout l'entreprise ouverte jusqu'en septembre pour terminer les chantiers en cours et pour que je n'ai pas de problème pour finir mes études.

- 1) Peut-il mettre un terme à mon contrat d'apprentissage de cette manière ?
- 2) Est ce que je récupérerai le salaire non reçu de mes congés pris ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

A lire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31633]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31633

[/url]